

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le lundi 20 juin 2022

**Le Centre national de la musique et la Ville de Paris poursuivent leur engagement en direction du secteur des musiques actuelles en dédiant plus d'1,5M d'euros, dès 2022, au financement de projets dédiés à la rénovation des salles de diffusion indépendantes parisiennes et au soutien de leur activité artistique.**

Le Centre national de la musique (CNM) et la Ville de Paris ont signé ce lundi 20 juin une nouvelle convention de partenariat portant sur la période 2022-2024.

Carine Rolland, adjointe en charge de la culture et de la ville du quart d'heure, et Frédéric Hocquard, adjoint en charge du Tourisme et de la Vie nocturne se félicitent de cette signature et ont déclaré :

*« La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années à développer un effort croissant en faveur des musiques actuelles et de la vie nocturne, tant par la construction d'équipements publics ou le co-financement de nouveaux lieux, que par des aides destinées aux salles de concert parisiennes (financements de travaux d'insonorisation et d'accessibilité, de mises aux normes, soutien de la diffusion et de la programmation, etc.). La Ville agit ainsi pour une véritable diversité musicale et festive, garante de la multiplicité des lieux, des genres et des publics. »*

Pour Jean-Philippe Thiellay, Président du Centre national de la musique, cette convention « *montre l'engagement fort du CNM et de la Ville pour soutenir ceux qui font vivre la musique, le cabaret et l'humour dans la capitale, à travers un mode d'action concerté et moderne. Unir nos efforts est synonyme d'agilité, d'adaptation et de résultats concrets. Les acteurs de la filière trouveront dans cette convention le soutien dont ils ont besoin à la fois pour renouer avec le public, grâce notamment à l'équipement des salles, enjeu concurrentiel et donc essentiel, mais aussi pour accompagner leurs transitions en matière d'écologie, d'égalité entre les femmes et les hommes ou encore de diversité* ».

Cette convention porte sur deux objectifs principaux :

- l'accompagnement des exploitants de clubs et de salles de musiques actuelles dans leurs projets de travaux de mise aux normes : acoustique, accessibilité, évolution des équipements dans le cadre de la transformation écologique, isolation phonique, etc. ;
- le soutien des acteurs dans le développement de projets artistiques, dans le cadre de résidences, d'aide à l'émergence, d'aide à la diffusion... une attention particulière sera notamment portée aux acteurs œuvrant en faveur de l'égalité femmes-hommes et attentifs à l'accompagnement professionnel des métiers du secteur, ainsi qu'aux projets s'inscrivant dans le cadre de l'Olympiade culturelle;

Cette convention permet à la Ville de Paris et au CNM de lancer dès à présent des dispositifs d'aides ciblés : les dossiers seront à déposer jusqu'au 25 août 2022.

Ce sont ainsi 1 590 000€ qui seront alloués à ces dispositifs, dont 775 000€ par le Centre national de la musique, qui pérennise ainsi les montants qu'il avait engagés en 2021 en réponse à la crise sanitaire, et 815 000€ par la Ville de Paris qui poursuit ses efforts financiers annuels engagés dès 2018.

## Les 5 dispositifs, ouverts jusqu'au 25 août 2022

- Aide à l'investissement des salles de musiques actuelles et des clubs ;
- Soutien aux lieux de musiques actuelles de petite jauge – aide aux café concerts Soutien à la promotion et à la diffusion ;
- Activité des salles de musiques actuelles - Volet 1 – Diffusion ;
- Activité des salles de musiques actuelles - Volet 2 – Emploi & structuration ;
- Activités des salles de musiques actuelles - Volet 3 – Résidences artistiques et projets culturels.

Les appels à projet sont détaillés sur le site du Centre national de la musique et les dépôts de dossier s'effectuent en ligne via un espace personnel.

Le comité d'experts constitué de personnalités qualifiées, du Centre national de la musique, de la Ville de Paris et du Ministère de la culture, se réunit plusieurs fois par an. Il instruira ces dossiers afin de financer dès l'automne les projets retenus.

Plus d'informations <https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/ville-de-paris/>

### Contacts presse :

Centre national de la musique  
Noémie Huard  
Responsable de la communication  
E : [presse@cnm.fr](mailto:presse@cnm.fr)  
T : 01 83 75 26 53

Ville de Paris  
Service de presse  
E : [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)  
T : 01 42 76 49 61

Opus64 – Valérie Samuel  
Aurélié Mongour  
Attaché presse  
E : [a.mongour@opus64.com](mailto:a.mongour@opus64.com)  
T. 01 40 26 77 94